



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte sanitaire

Question écrite n° 68855

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la fermeture du lactarium de Saint-Étienne. Le lactarium de Saint-Étienne a fermé en juin 2009 sans qu'il ait été possible d'obtenir des informations au sujet de cette décision directement auprès de l'établissement français du sang Auvergne-Loire. Les lactariums sont déjà très peu nombreux en France et couvrent des zones géographiques très vastes. L'établissement stéphanois travaillait sur sept départements. Cette décision entraînera un manque de lait maternel dans notre région alors qu'il est déjà difficile d'en organiser la collecte et de favoriser les dons. Deuxième lactarium créé en France, l'établissement stéphanois avait originellement la forme associative avant d'être absorbé par le centre de transfusion sanguine en 2004 en conséquence de l'application de la loi de 1995. Les arguments sur lesquels l'établissement français du sang appuie manifestement sa décision, notamment un statut juridique inadapté et le fait que la direction doit être assurée par un pédiatre, n'ont que peu de valeur face aux services que rendait le lactarium, à la générosité des donneuses et surtout face à la santé des bébés prématurés. Il lui demande donc quelle est son analyse quant à la fermeture d'un établissement d'intérêt public au motif de contraintes juridiques connues depuis longtemps et auxquelles l'établissement français du sang n'a pas remédié. Il lui demande quelles démarches le Gouvernement compte entreprendre pour obtenir la réouverture du lactarium de Saint-Étienne alors que ces établissements sont déjà trop peu nombreux en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Gagnaire](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68855

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)